



**APPEL A CANDIDATURES**  
**« BOURSES D'EXCELLENCE**  
**DE NIVEAU MASTER »**

**2025-2026**

*- en direction de tout étudiant diplômé  
d'une université française ou étrangère -*

**Lancement de l'Appel : Jeudi 7 Novembre 2025**

**Clôture : Vendredi 4 Avril 2025**

**Résultats : Jeudi 15 Mai 2025**



L'École Universitaire de Recherche (EUR) Sciences Fondamentales et Ingénierie, également dénommée SPECTRUM, offre une **formation d'excellence pluridisciplinaire de niveau Master et Doctorat, fréquemment dispensée en anglais**, riche en connaissances théoriques et en applications pratiques **autour des mathématiques, de la physique, de l'astrophysique, des sciences de la Terre, de la chimie et de l'ingénierie**. Elle aspire donc à accueillir les meilleur.e.s étudiant.e.s au sein de ses formations.

C'est pourquoi, l'école propose des bourses d'excellence de Master 1 ou Master 2 aux étudiant.e.s de très haut niveau qui souhaitent la rejoindre. Cet appel à candidatures vise à **développer l'attractivité de l'ensemble des masters relevant de l'école sur le plan national et international** et s'adresse donc à tout.e étudiant.e diplômé.e d'une université française ou étrangère.

Ces bourses au mérite couvrent l'année universitaire 2025-2026. **Leur montant est de 1000 €/mois pendant 10 mois** (de septembre à juin). **Les étudiants extra-communautaires bénéficiaires de cette bourse ne pourront prétendre à une exonération partielle des droits d'inscription différenciés**. Pour information, ces derniers s'élevaient pour l'année universitaire 2024-2025 à 3879 €.

*Le financement accordé par l'École Universitaire de Recherche SPECTRUM n'est pas cumulable avec les autres types de bourses au mérite financées par Université Côte d'Azur.*

## MASTERS DE L'ÉCOLE

Les Masters en alternance ne sont pas concernés par ce dispositif de bourses. [Les Masters de l'École SPECTRUM](#) qui offrent ce dispositif de bourses sont les suivants :

- **Chimie moléculaire**
  - Chimie moléculaire – 1<sup>ère</sup> année<sup>1</sup>
  - Medicinal & Bioorganic Chemistry (MedBioChem) – 2<sup>ème</sup> année<sup>1</sup>
- **Mathématiques et applications**
  - Mathématiques Fondamentales et Appliqués (MFA) – 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année<sup>1</sup>
  - Mathématiques Générales pour l'enseignement (MATH AGREG) – 2<sup>ème</sup> année
  - Ingénierie mathématique (IM)\* – 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année<sup>1</sup>
- **Physique fondamentale et applications**
  - Master track in astrophysics (MAUCA) – 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année<sup>1</sup>
  - Ondes, atomes, matière (OAM) – 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année<sup>1</sup>
  - Optique, Photonique, Télécom et Instrumentation (OPTIQ) – 1<sup>ère</sup> année
- **Sciences de la Terre et de la planète, environnement**
  - Aménagement, géotechnique, ingénierie (AGI) – 1<sup>ère</sup> année
  - Géophysique, géologie (2G) – 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année

<sup>1</sup> parcours de Master dispensé en partie ou en totalité en anglais.

\*Hors parcours en apprentissage.



## CRITERE D'ELIGIBILITE

Sous respect des conditions d'éligibilité ci-après, un.e étudiant.e peut postuler à une bourse pour la 1<sup>ère</sup> année ou la 2<sup>ème</sup> année de Master pour l'année universitaire 2025-2026 :

1) Est éligible à la bourse de Master de M1 au mérite tout étudiant diplômé d'une université française (y compris UniCA) ou étrangère à un niveau équivalent à celui du L3 et s'inscrivant dans un Master de l'école (cf. liste ci-dessus). Il n'y a pas de limite d'âge ni de condition de nationalité pour accéder à ces bourses.

*Sous réserve de résultats satisfaisants, la bourse attribuée à un étudiant en 1<sup>ère</sup> année de master pourra être reconduite en 2<sup>ème</sup> année. Il faudra néanmoins redéposer un dossier de candidature.*

2) Est éligible à la bourse de Master de M2 au mérite tout étudiant diplômé d'une université française ou étrangère à un niveau équivalent à celui du M1 et s'inscrivant en 2<sup>ème</sup> année d'un Master de l'école (cf. liste ci-dessus). Les candidatures d'étudiants déjà inscrits au sein d'un M1 à UniCA ne seront pas considérées. Il n'y a pas de limite d'âge ni de condition de nationalité pour accéder à cette bourse.

## CALENDRIER

- Lancement de l'appel : **le 4 novembre 2024**
- Date limite d'envoi des dossiers : **le 4 avril 2025**
- Notification d'attribution des bourses aux candidats : **le 15 mai 2025**
- Date limite d'acceptation de la bourse par les candidats : **le 20 mai 2025**

## CANDIDATURES

Pour candidater, un dossier de candidature dématérialisé sous forme d'un fichier « zip » unique devra être envoyé avant le 4 avril 2025 par e-mail à « [eur-spectrum.aap@univ-cotedazur.fr](mailto:eur-spectrum.aap@univ-cotedazur.fr) » avec l'objet suivant : « Candidature à l'AAP Bourses d'Excellence de Master » et devra contenir :

- Un Curriculum Vitae d'un maximum de deux pages
- Une lettre de motivation faisant notamment apparaître en quoi le choix de la formation répond à un projet personnel et professionnel de l'étudiant, qui devra préciser également, le cas échéant, le projet doctoral de l'étudiant en faisant apparaître son rattachement aux thématiques de recherche des laboratoires d'UniCA
- Les relevés de notes et les rangs des années de Licence et éventuellement de Master (traduits en anglais ou en français pour les étrangers). Pour les diplômés étrangers, des explications sur l'échelle des notes seront appréciées.
- Le programme des cours suivis en 2024-2025.



- Une lettre de recommandation du dernier responsable de formation et une lettre de recommandation récente d'un professeur. Les lettres devront être transmises par les responsables pédagogiques eux-mêmes (à la même adresse mail et avec le même objet que citée plus haut) et devront également fournir leurs coordonnées.
- Le choix du Master et du parcours dans lequel l'étudiant s'inscrira.
- Une copie du passeport du candidat.
- L'autorisation de droit à l'image (facultatif).

Pour les candidats étrangers, il est souvent obligatoire de suivre la procédure Etude en France pour obtenir un visa. **L'octroi d'une de nos bourses vous permet de déroger au calendrier du dispositif Etudes en France** qui fixe la date limite de dépôt de la demande d'admission préalable au 15 décembre 2024. Vous pouvez donc candidater sur une de nos bourses même si vous n'avez pas déposé votre dossier dans les délais impartis auprès d'Etudes en France.

## EVALUATION DES CANDIDATURES

Les dossiers des candidats seront évalués selon les critères suivants :

- L'excellence du candidat telle qu'elle ressort de son parcours universitaire antérieur. Le candidat doit avoir démontré des performances académiques d'un niveau particulièrement élevé ;
- La motivation de l'étudiant et l'adéquation de son profil avec les exigences en matière de recherche et d'innovation sur le territoire azuréen. Sa motivation à poursuivre une thèse au sein d'un laboratoire de l'école sera particulièrement appréciée.
- Une audition du candidat pourra être programmée (par visioconférence avec webcam) si nécessaire.

## SELECTION DES CANDIDATURES

- Validation administrative des dossiers de candidature (*cf. paragraphes « Critères d'éligibilité » et « Candidatures »*)
- Validation et pré-classement des dossiers de candidature par le responsable de master concerné
- Classement général des dossiers de candidature par une sous-commission du CoSP de l'École Universitaire de Recherche SPECTRUM en fonction des critères d'évaluation précités au paragraphe *« Evaluation des candidatures »*
- Sélection et validation des dossiers de candidature par le CoPil de l'École Universitaire de Recherche SPECTRUM



## ATTRIBUTION DE LA BOURSE

**Le candidat retenu dispose de cinq jours à compter de la réception de la notification de la bourse pour l'accepter.** Il est automatiquement accepté dans le Master qu'il avait mentionné dans le dossier de candidature. **Néanmoins, cela ne l'affranchit pas de procéder à toutes les démarches administratives relevant de son inscription.** Il dispose d'un délai maximal de huit semaines pour formaliser son inscription administrative à compter de la date d'acceptation de la bourse.

Si le candidat déroge au calendrier (*cf. paragraphe « Calendrier »*) ou refuse la bourse, la bourse est offerte au candidat suivant de la liste complémentaire.



# ANNEXE



AUTORISATION POUR

DROIT A L'IMAGE / CESSION DE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné-e (Prénom NOM) : .....

Demeurant : .....

Courriel : .....

Numéro de mobile : .....

Déclare avoir 18 ans ou plus et pouvoir signer ce formulaire en mon nom.

1) **Autorise**

**N'autorise pas**

Université Côte d'Azur, au travers de son Ecole Universitaire de Recherche SPECTRUM, ci-après dénommée « *Université Côte d'Azur* »

à me filmer ou me photographier à l'occasion de l'ensemble des activités pédagogiques de l'EUR SPECTRUM (textes, sons, images) en vue d'une reproduction sur tout type de publication dans le but d'une conservation, diffusion et/ou représentation par télédiffusion en direct ou en différé sur tout ou partie des différents supports de communication externe ou interne d'Université Côte d'Azur, actuellement disponibles ou à venir et dont la liste figure ci-dessous :

- Site internet d'Université Côte d'Azur ;
- Supports papiers, informatiques, pédagogiques et numériques ;
- Présence lors d'évènements ;
- Publicité ayant pour objet la promotion d'Université Côte d'Azur et associés.

Ces supports auront une diffusion non commerciale auprès de nos publics cibles (partenaires, étudiants, enseignants, etc.).

Cette autorisation est valable pour une durée de 5 ans et est accordée à titre gratuit et à des fins exclusivement d'information, de formation, d'enseignement et de recherche.

Cette exploitation ne devra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation ou à toute autre utilisation préjudiciable.

**2) M'engage à faire mes meilleurs efforts, au cours de l'année universitaire, pour donner un interview (radiophonique, audiovisuelle ou écrite) et/ou témoignage (évènementiel).**

Fait en 1 exemplaire à ..... le .....

Signature :

Le récipiendaire de la bourse (**précédé de la mention « lu et approuvé »**)

Conformément au règlement général de protection des données, entré en application depuis le 25 Mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de vos données personnelles ainsi que d'un droit à la limitation du traitement de vos données en vous adressant au Délégué à la Protection des Données : dpo@univ-cotedazur.fr.